

## VOTRE ÉVÈNEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ AU MUSÉE OLYMPIQUE

Afin de lutter contre la COVID, à compter du 15 septembre 2021, le **Musée Olympique renforce ses conditions d'accès pour les évènements** (dès 30 personnes). Dès cette date, **l'accès aux salles sera limité exclusivement aux personnes disposant d'un certificat COVID\*** (Ordonnance COVID-19 situation particulière, art. 3).

Cela signifie que tous les participants à un événement de plus de 30 personnes (séminaire, banquet) devront présenter un certificat COVID valide (QR code) ainsi qu'une pièce d'identité aux agents de sécurité du musée, pour pouvoir accéder aux salles de l'événement.

Les personnes vaccinées (schéma vaccinal complet) devront présenter leur certificat de vaccination, les personnes non vaccinées devront présenter un test négatif (PCR ou antigénique) de moins de 48h et les personnes ayant eu la COVID et étant immunisées devront présenter leur certificat d'immunité. **Sans certificat COVID l'accès leur sera refusé** et aucune demande de remboursement ne pourra être exigée. Il appartient à l'organisateur (le Client) d'en informer les participants en amont.

*\*Ce certificat peut être sous forme papier, PDF ou bien directement sur l'application certificat Covid.*

### Dans nos espaces publics

- Le port du masque est obligatoire dans les zones publiques du musée dès 12 ans.
- Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées.
- Les gestes barrières sont communiqués et leur respect est requis.
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont disponibles aux points de contact pour nos clients et nos collaborateurs.
- Le Musée Olympique est régulièrement désinfecté, en particulier les surfaces de contact.
- Les règles de distanciation (1,5 mètre minimum) sont mises en place, notamment dans les files d'attente, les ascenseurs, les expositions, le hall d'entrée, etc.

### Dans nos expositions

- Le flux d'entrée est géré avec un nombre maximal de personnes présentes autorisées à l'intérieur des expositions.
- Un flux de circulation avec un fléchage au sol est mis en place de l'entrée à la sortie des expositions.
- Les audioguides sont minutieusement désinfectés après chaque utilisation.
- Quelques espaces sont provisoirement condamnés, par mesure de sécurité.
- Les visites guidées sont autorisées jusqu'à 25 personnes.

### Pour nos évènements

- L'accès aux salles des évènements est réservé aux détenteurs d'un certificat Covid (QR code) pour les évènements dès 30 personnes.
- Le port du masque dans les salles de conférence est obligatoire sauf si les participants sont à minimum 1,5m les uns des autres.
- L'organisateur doit disposer d'une liste d'identification des participants.
- Nos salles sont équipées de gels hydroalcooliques et sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.
- Le matériel propre aux événements est également nettoyé et désinfecté entre chaque réservation.
- Nos serveurs portent des masques jetables, de même que tout le personnel du musée.

L'équipe TOM Events se tient à votre entière disposition et se réjouit de vous accueillir à nouveau pour un évènement, en toute sécurité.

*Mise à jour du 18.08.21*